

Compte rendu du Comité Syndical du vendredi 14 décembre 2012 **à la Maison de l'Emploi de Caussade**

Etaient présents :

MM. CAMBON Jean (Président), ALAUX Jacques, BARDIN Michel, BERTELLI Jean-Claude, BIRMES Pierre, BISCONTINI Francis, BONHOMME François, COLINET René, DANTHEZ Florence, DONNADIEU Jean-Louis, JOUANY Claude, LEVAVASSEUR Nicole, MARTIN Sabine, MASSAT André, MASSEGLIA Richard, MASSIP Raymond, PEZOUS Bernard, RAEVEN Pierre, SALACROUX Jean-Pierre (représentant Maurice CORRECHER), SERRA Gabriel (représentant Anne-Marie GIL DE GOMEZ), SOULIE Jacques, TEYSSIERES Christian, VIROLLE Alain

Etaient excusés :

MM. ALBERT Jean-Paul, CORRECHER Maurice

Etaient également présents :

MM. DARBOIS Philippe, FABRE Marie-Line, FERTE Denis, FILHOL Sophie, MONTIER Olivier

M. Bonhomme a accueilli l'assistance dans la Maison de l'Emploi MQ en évoquant les nombreux travaux en cours autour de l'espace de la gare : une cyberbase portée par la Communauté de communes du QC ; une Maison de santé avec des logements et un agrandissement du parking de la gare portés par la Commune.

Il a évoqué le classement de CAUSSADE depuis juillet 2012 en zone déficitaire en matière d'offres de soins.

M. CAMBON Jean a estimé que ce sujet brûlant en MQ mériterait qu'on l'aborde plus profondément dans une prochaine séance, d'autant que d'autres projets de maisons de santé sont en cours sur le territoire.

➤ GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

1 - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

- × Approbation du compte rendu du comité syndical du 29 octobre 2012

2 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- × Complément d'information sur les créations de poste de chargé de mission "Energie-Climat" et "Circuits courts de proximité"

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

Objet : Modification de la création d'un emploi permanent de chargé de mission "Energie – Climat" à temps non complet

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que par délibération n°2 du 13 juillet 2012 un poste de chargé de mission "Energie - Climat" à temps non complet a été créé.

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que par courrier du 31 octobre 2012,

la Préfecture de Tarn et Garonne nous adressait des remarques quant à cette création notamment sur le manque de précision des fonctions qui doivent être assurées par cette personne recrutée.
De fait, Monsieur le Président propose de représenter la délibération comme suit :

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical, qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps non complet de Catégorie A de Chargé de mission "Energie – Climat" et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Président propose donc d'inscrire au tableau des emplois annexé au budget à compter du 1^{er} octobre 2012 :

Nombre d'emploi	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
1	Attaché : Chargé de mission Energie - Climat	21H

La nature des fonctions justifie l'engagement d'un agent non titulaire recruté par contrat conformément à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 compte tenu des missions que celui-ci aura à effectuer, à savoir :

- ❖ Animer, coordonner et mettre en œuvre le programme d'actions du "Plan Climat Energie Territoire du Midi-Quercy" en partenariat avec la chargée de mission forêt du Pays MQ.
- ❖ Coordonner le service de Conseiller en Energie Partagé créé par le SM PMQ depuis 2010, constitué de 2 thermiciens mutualisés pour 26 communes et 2 communautés de communes, en lien avec le directeur du syndicat mixte du Pays Midi Quercy.

La rémunération de l'emploi sera calculée en référence à l'échelon 4 de l'échelle indiciaire des attachés territoriaux.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical :

- **AUTORISENT** le Président à créer un emploi de Chargé de mission "Energie – Climat" à compter du 1^{er} octobre 2012 dans les conditions précitées
- **CHARGENT** le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent non titulaire conformément à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours

Objet : Modification de la création d'un emploi permanent de chargé de mission "Circuits courts de proximité" à temps complet

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que par délibération n°15 du 13 juillet 2012 un poste de chargé de mission "Circuits courts de proximité" à temps complet a été créé.

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que par courrier du 31 octobre 2012, la Préfecture de Tarn et Garonne nous adressait des remarques quant à cette création notamment sur le manque de précision des fonctions qui doivent être assurées par cette personne recrutée.

De fait, Monsieur le Président propose de représenter la délibération comme suit :

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical, qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer un emploi permanent à temps complet de Catégorie A de Chargé de mission "Circuits courts de proximité" et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Président propose donc d'inscrire au tableau des emplois annexé au budget à compter du 1^{er} septembre 2012 :

Nombre d'emploi	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
1	Attaché : Chargé de mission Circuits courts	35H

La nature des fonctions justifient l'engagement d'un agent non titulaire recruté par contrat conformément à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 compte tenu des missions que celui-ci aura à effectuer, à savoir :

- ❖ Animer et mettre en œuvre le programme d'actions (année 1) « Les circuits courts de commercialisation : une valeur ajoutée pour le Pays Midi Quercy » et particulièrement les orientations suivantes :
 - ✗ *Diagnostic individualisé des restaurants collectifs du Pays Midi Quercy*
 - ✗ *Mobiliser les producteurs notamment par la création d'une marque de produits locaux reposant sur une charte de qualité*
 - ✗ *Mobiliser la demande locale par une approche globale de tous les acteurs concernés (publics, jeunes, touristiques, culturels, ...)*

La rémunération de l'emploi sera calculée en référence à l'échelon 2 de l'échelle indiciaire des attachés territoriaux.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical :

- **AUTORISENT** le Président à créer un emploi de Chargé de mission "Circuits courts de proximité" à compter du 1^{er} septembre 2012 dans les conditions précitées
- **CHARGENT** le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent non titulaire conformément à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours

- ✗ Création d'un poste de chargé de mission "Inventaire du Patrimoine" pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

La délibération suivante a été proposée :

Objet : Création d'un poste de chargé de mission "Inventaire du Patrimoine" pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical, qu'en raison d'une surcharge de travail correspondant à un accroissement temporaire d'activité qui existe au service Inventaire, il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Président propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2012.

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 01/01/12 au 31/03/12 (12 mois maximum sur 18 mois)	1	Attachés territoriaux	Chargé de mission "Inventaire du Patrimoine"	35h

La rémunération de l'agent non titulaire sera calculée sur la base de la grille indiciaire des attachés territoriaux, échelon 4.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus
- **CHARGE** le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent

et signer le contrat et les éventuels avenants

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours

M. Bonhomme a manifesté son inquiétude vis-à-vis du souci de maintenir la cotisation globale des EPCI au SM PMQ malgré les charges de personnel qui semblent augmenter. M.CAMBON Jean a précisé que les cotisations resteront à 5.5 €/hab en 2013. De plus il a rappelé que les actions animées par le SM PMQ doivent être jugées globalement par rapport aux résultats qu'elles induisent et non uniquement sur le coût direct.

Par exemple l'OPAH MQ mobilise près de 50% des aides ANAH départementales (alors que la population du MQ ne représente que 25% de la population).

➤ POLITIQUES TERRITORIALES

1- CONVENTION TERRITORIALE (2008-2013)

* Programmation 2012/2 : réunion du CTCP le 13 décembre 2012

Cette programmation, déjà évoquée lors du précédent Comité syndical du 29/10/12, doit faire l'objet d'une présentation lors du Comité territorial de programmation (CTCP du 13/12/12 à 15h à Nègrepelisse.

* Demande de subvention pour l'assistance technique 2013

Comme chaque année, le SM PMQ est soutenu pour proposer une assistance technique (ingénierie territoriale) pluridisciplinaire permettant d'accompagner la mise en œuvre du Projet de territoire et plus particulièrement la coordination de la Convention Territoriale (2008-2013) du PMQ.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Présentation du plan de financement prévisionnel pour la demande de subvention pour l'assistance technique 2013 du Pays Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy assure l'animation et la coordination technique de la convention Territoriale du Pays Midi-Quercy.

Dans ce cadre, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy met en œuvre une assistance technique globale (ingénierie territoriale) réalisée par une équipe pluridisciplinaire et faisant appel à de l'ingénierie extérieure, de la communication.

Le plan de financement prévisionnel pour l'année 2013 est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Assistance technique généraliste du SM (ingénierie territoriale) :		Conseil Régional (40% de 20 000€)	80 000 €
▪ Masse salariale et déplacements	181 000 €	Conseil Général 82 (25% de 204 000€)	51 000 €
▪ Prestations	19 000 €		

complémentaires		UE –FEADER -341 B (31 % de 104 500 €)	29 229 €
▪ Frais de structure éligibles	38 000 €	Autofinancement global 31.3 %)	74 605 €
TOTAL DEPENSES	238 000€	TOTAL RECETTES	238 000 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'assistance technique (2013) à la Convention Territoriale du Pays Midi-Quercy
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés le montant de subvention énoncé dans le plan de financement.
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action

✕ Demande de subvention FEADER (341 B) pour l'ingénierie territoriale thématique en 2013

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Demande de subvention FEADER- pour de l'ingénierie thématique 2013 du Pays Midi-Quercy

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy coordonne et anime la mise en œuvre d'une Convention territoriale du Pays Midi-Quercy (2008-2013).

Dans ce cadre le SM PMQ est amené à animer et coordonner des thématiques spécifiques afin d'établir des stratégies territoriales dans ces domaines.

Ainsi en 2013, le SM PMQ va mutualiser une ingénierie axée sur le renforcement de l'attractivité du territoire. Le SM PMQ va accompagner la mise en œuvre d'une stratégie en matière d'habitat d'urbanisme et de mobilité, de projet culturel de territoire, de communication territoriale. Ces thématiques sont très cohérentes avec les orientations de la Convention territoriale (2008-2013) du PMQ.

L'ensemble de cette ingénierie territoriale thématique peut bénéficier notamment de financement européen via le fond FEADER (mesure 341 B).

Le plan de financement global prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
désignation	montant	23 000	montant
I-Ingénierie de projets interne: chargés de mission (2.7 ETP)	113 500 €	UE (FEADER 341 B) : 31% du total	37 263 €
II- Ingénierie externe: Prestation pour Mag MQ	6 000 €	Conseil Régional	40 713 €
		Conseil Général 82	17 625 €
		Autofinancement (20%)	23 900 €
TOTAL DEPENSES	119 500 €	TOTAL RECETTES	119 500 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés le montant de subvention énoncé dans le plan de financement.
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action.

× Demande de subvention pour l'animation du Conseil de Développement du Pays
Midi-Quercy 2013

La délibération suivante a été adoptée :

**Objet : Demande de subvention pour l'animation du Conseil de Développement du Pays
Midi-Quercy – Année 2013**

Dans le cadre de la convention territoriale du PMQ, le CR MP soutient l'animation globale de Conseil de développement des Pays. Dans ce cadre, il est proposé de solliciter une aide de **35%** au CR MP sur des frais d'animation et de soutien administratif apportés au CDD du PMQ par le SM PMQ.

Le plan de financement prévisionnel de cette action est le suivant :

DEPENSES	RECETTES
<u>Fonctionnement :</u>	
- 0.4 ETP en assistance administrative (mise à disposition par le SM PMQ) : 12 500 €	- Conseil Régional (35%) : 14 000€
- 0.5 ETP en chargée de mission communication/animation du CDD : 19 000€	- UE LEADER sur projet coopération La vie rurale (dont 0.4 ETP): 9 075 €
- Frais liés au projet de coopération « La vie rurale II »: 2 500€	
- Frais de mission des membres du CDD : 2 000€	
- Frais de fonctionnement (La Poste ; photocopies ; fournitures ;...): 3 500€	- Autofinancement (SM PMQ): 16 925€
Total DEPENSES : 40 000 €	Total DEPENSES : 40 000 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'année 2013
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés le montant de subvention énoncé dans le plan de financement.
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action.

M. Bonhomme s'est étonné des frais assez conséquents pour cette action qui est portée par des bénévoles.

Il lui est précisé que le rôle et les missions des Conseils de développement sont soutenus par la politique des Pays, notamment du CR MP, et qu'il est proposé un plan de financement mutualisé avec le SM PMQ afin d'optimiser les aides mobilisables.

De plus en MQ, le CDD est particulièrement actif et utile dans les réflexions conduites sur le territoire.

2- PROGRAMME LEADER MIDI-QUERCY (2007-2013)

× Demande de subvention pour l'animation-gestion 2013 du programme Leader
Midi-Quercy

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Demande de subvention pour l'animation et la gestion du programme Leader année 2013

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est chargé de la l'animation et de la gestion du programme Leader 2007/2013 Pays Midi-Quercy.

A ce titre, il peut bénéficier d'une aide européenne (Mesure 431) et d'une aide du Conseil Général de Tarn et Garonne via le programme Leader.

Le plan de financement de l'opération pour l'année 2013 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement (Salaires et frais de déplacements)	92 667 €	U.E. (Leader)	63 250 € (55%)
		Conseil Général via leader	23 000 € (20%)
Evaluation finale	10 000 €	Conseil Régional (15% d'un poste)	5 812 € (5%)
Achats, communication adhésion a Leader France	3 500 €		
Frais de structure	8 833 €	Autofinancement	22 938 € (20%)
Total Dépenses	115 000 € HT	Total Recettes	115 000 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'opération « Animation et gestion (2013) du programme Leader Pays Midi-Quercy »
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

× Projet de coopération Leader "La vie rurale"

❖ *Information sur le programme du projet de coopération "La vie rurale" évoqué lors du comité syndical du 29/10/12*

Vous pouvez consulter le programme détaillé sur le site dédié : www.lavierurale.fr ou sur le site du PMQ : www.midi-quercy.fr

Un nombre important de manifestations va se dérouler en QRG (notamment à St-Antonin NV fin mars-début avril), car les associations culturelles dynamiques de ce territoire ont répondu à l'appel à projet proposé par le SM PMQ en amont de ce projet de coopération LEADER.

❖ *Proposition d'élus pour participer aux ateliers de prospectives dans le cadre de la "Vie Rurale"*

« LA VIE RURALE, C'EST PAS DE LA SCIENCE FICTION »

QUELLE EVOLUTION DES NOS TERRITOIRES RURAUX D'ICI 2040 ?

Les ateliers, réunissant les élus des 5 Territoires partenaires de la coopération, Midi-Quercy, Portes de Gascogne, Auch, Bourian et PNR des Causses du Quercy, sont plus spécifiquement orientés sur un volet prospectif. Laurence Barthe, enseignante chercheur en géographie (Université du Mirail), qui a participé à l'écriture du rapport « Territoires 2040 » commandé par la DATAR, accompagne le projet dans la conduite

méthodologique des ateliers de réflexion qui seront menés avec les élus et les citoyens des 5 territoires sur ces questions prospectives.

Les objectifs :

- Faire connaître ce travail aux institutionnels (Région, DATAR, CESER, Sénat) qui travaillent sur la prospective et nous positionner comme une démarche complémentaire à la leur. D'une réflexion locale à une réflexion plus générale ou quelles contributions des territoires ruraux à ces démarches régionales et nationales ?
- Souhait de faire participer les élus et la société civile côte à côte afin de provoquer une réflexion commune dans le but de se projeter dans 30 ans. A quoi ressemblera mon territoire de vie ? Quelles seront les contraintes ? Les enjeux ? Quel serait mon territoire rêvé ?

Une équipe mixte et pluridisciplinaire (Collectif Ville Campagne et La 27^e Région) animera ces trois rencontres de travail (1 atelier dans le Gers, un dans le Lot, la restitution en Midi-Quercy) :

- ⇒ 1 atelier fin février : « Enjeux, visions et facteurs de changement » : *expliquer, comprendre et s'approprier la démarche. Partager une vision. Partager 3, 4 problématiques. Identifier les enjeux et les facteurs de changement (foyers de controverse).*
- ⇒ 1 atelier fin mars : « exploration des futurs possibles, les territoires dans 30 ans » : *quelles perspectives possibles / imaginer les horizons probables d'ici 2040*
- ⇒ Restitution des ateliers samedi 20 avril : le rapport de la DATAR « Territoires 2040 » *convergences et divergences avec les scénarii de la DATAR*

La restitution de ces ateliers prospectifs, auxquels les 5 Pays vont participer, aura lieu à St – Etienne de Tulmont la journée du samedi 20 avril.

❖ *Délibération sur la partie du programme portée par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy*

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Demande de subvention pour le projet de coopération « La Vie Rurale, c'est pas de la science-fiction ! »

Monsieur le Président rappelle les objectifs de ce projet de coopération déjà évoqués lors du comité syndical du 29/10/2012.

Quel(s) avenir(s) pour nos territoires ruraux ? Quel monde rural demain face aux transformations de la société ? S'appuyant sur le rapport de la DATAR « Territoires 2040, les espaces de faible densité », les Pays Midi-Quercy, Portes de Gascogne et Auch (Gers), Bourian et le PNR des Causses du Quercy (Lot) s'associent dans cette démarche prospective.

Une programmation, cinq territoires de la Région Midi-Pyrénées, pour croiser contributions artistiques, culturelles et scientifiques et mettre en perspective les évolutions actuelles et à venir de la ruralité.

La notion de ruralité est difficile à définir. Elle est marquée par l'héritage de représentations anciennes, opposant le rural à l'urbain. Aujourd'hui les modes de vie se sont unifiés et cette opposition doit être nuancée.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent ces rencontres, avec la volonté de comprendre ces mutations à venir, d'apporter des regards extérieurs, distanciés, rêvés, imaginés, qui seront abordés par le biais de débats avec des spécialistes, d'échanges de pratiques entre territoires ruraux, mais aussi à travers des regards artistiques, à la fois reflets de notre société et interrogations décalées ouvrant de nouvelles approches et perspectives. Ces réflexions et projets portés par les Territoires mais aussi par divers acteurs publics et associatifs viendront nourrir le renouvellement des projets de nos Territoires respectifs ainsi que les orientations locales des programmes Leader.

Le Pays des Portes de Gascogne dont le Conseil de Développement est à l'origine de la 1^{ère} édition en 2010/2011 est chef de file du projet de coopération (pilotage, coordination, suivi).

Le Pays Midi-Quercy est maître d'ouvrage d'actions dont les thématiques sont transversales : culture, circuits-courts, eau, habitat, ateliers de prospective.

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est chargé de la l'animation et de la gestion du programme Leader 2007/2013 Pays Midi-Quercy.

A ce titre, il peut bénéficier d'une aide européenne (Mesure 421) du programme Leader.

Le plan de financement de l'opération pour l'année 2012/2013 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Prestations Babel-gum (via PCT)	11 400 €	U.E. (Leader)	28 588.80 € (53.72%)
Tables rondes (via PCT)	7 000 €	Conseil Général Via PCT = 2000€	2 850.00 € (5.36%)
Tables rondes (via CDD)	2 416 €	Via AT = 850 €	
Communication (via CDD)	5 000 €	Conseil Régional Via PCT=2000€	15 155.60 € (28.48%)
Salaires et frais de déplacements (via CDD)	24 000 €	Via CDD 2012=6400€ Via CDD 2013=5395.60€ Via AT=1360 €	
Ateliers prospectifs (via AT)	3 400 €	ADDA (via PCT)	500.00 € (0.94%)
		Autofinancement	6 121.60 € (11.50%)
Total Dépenses	53 216 € HT	Total Recettes	53 216 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'opération « La Vie Rurale, c'est pas de la science-fiction !»
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

➤ **AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY.**

1 - PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITOIRE DU PAYS MIDI-QUERCY

- ✕ Information sur le comité de suivi du PCET du 07/12/12 à Saint Cirq

Voir en annexe du Compte rendu, le power point présentant ce comité de suivi.

- ✕ Animation du PCET

❖ *Demande de subvention pour l'animation du Plan Climat-Energie Territorial 2013*

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Animation du Plan Climat Energie Territorial 2013

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy s'est engagé depuis 2010 un Plan Climat Energie Territorial de 3 ans (2010-2012). Depuis 3 ans, l'animation est assurée par un pôle d'animation représentant l'équivalent d'un temps plein. Cette animation a été financée notamment par l'ADEME à hauteur de 30% dans le cadre d'un COT

(Contrat d'Objectif Territorial) sur la période du Plan Climat (2010-2012).

Il est proposé de prolonger le Plan Climat Territorial et le COT (Contrat d'Objectif Territorial) avec l'ADEME pour 2 ans (2013-2014).

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter les aides l'ADEME, et le programme européen LEADER MQ pour le financement de l'animation du Plan Climat du MQ.

Le plan de **financement prévisionnel de cette action** est le suivant :

	Coûts		Recettes prévisionnelles	
	Montant éligible	LEADER 49.5%*	ADEME 30%	Autofinancement
Total salaires chargés	33 600 €	18 711 €	15 013 €	16 321 €
Frais de déplacement et de Formation	4 200 €			
Frais de structure	6 720 €			
Frais de Fonctionnement	5 525 €			
TOTAL	50 045 €	14 004 €	15 013 €	9 336 €

*sur dépenses éligibles au LEADER

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le projet présenté et son plan de financement
- **SOLLICITE** le montant des subventions auprès de l'ADEME et de l'Europe, énoncé dans le plan de financement
- **DONNE** pouvoir au Président de signer tout document concernant la l'animation du Plan Climat Energie Territorial année 2013 pour le Pays Midi-Quercy

✘ Mission CEP en Pays Midi-Quercy

❖ *Information sur la réunion de bilan de la mission CEP du 05 décembre 2012 à Nègrepelisse*

✘ Projection en séance du film sur la mission CEP en MQ :

Dans le cadre du programme d'actions du Plan Climat du PMQ, le SM PMQ a produit un film sur la mission CEP. Ce film de 12mn illustre concrètement les actions, conseils et la dynamique qu'a entraîné la création de la mission CEP en MQ .

Ce film a été réalisé par la SCOP « Dans le champ », basée à ST-Antonin NV.

✘ Quelques chiffres sur le bilan de la mission CEP présentée le 05 décembre à Nègrepelisse :

Economies réalisées en 3 ans sur les 26 communes et 2 EPCI concernés :

	Préconisations	Projets	TOTAL
Energie (kWh)	282 901	337 922	620 823
CO2 (tCO2)	97	476	573
Gain (€)	50 988	48 699	99 687

Soit 5,5% d'économie d'énergie

Coût CEP: 1,5€/hab.an sur 3 ans

Gain moyen sur les 3 ans: 1,9 €/hab.an

En 2012, gains par rapport à l'année 2010: **3,70€/hab.an**

❖ ***Demande de subvention pour l'animation 2013 de la mission CEP en Pays Midi-Quercy***

Le service CEP (conseil en énergie partagé) crée en 2010, auquel 26 communes et 2 EPCI adhèrent actuellement, peut bénéficier d'aides de l'ADEME pour l'année 2013.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Financement du service "Conseil en Energie Partagé" pour l'année 2013/2014

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy s'est engagé dans la mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial (2010-2012), qui doit être prolongé avec l'ADEME pour la période 2013-2014. La principale action de ce plan climat est la création du service « Conseil en Energie Partagé, permettant de mettre à disposition de communes et EPCI adhérentes un service de conseil réalisé par des thermiciens embauchés par le SM PMQ.

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter les aides de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) établissement public de l'Etat-Midi Quercy pour le financement d'une 4^{ème} année des postes de conseillers en énergie partagés et des frais s'y attachant.

Le plan de **financement prévisionnel 2013/2014 de cette action** est le suivant :

	Coût TTC de l'opération (salaire chargé + déplacements + formations + frais structure)	Aide ADEME (30%)	Autofinancement
Conseillers partagés (04/2013 à 03/2014)	56 000 €	19 230 € (30%)	53 107 €
Frais de mission et formation	8 100€		
Frais de structure	8 237 €		
TOTAL	72 337 €	19 230 €	47 425 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le projet présenté et son plan de financement
- **SOLLICITE** le montant des subventions auprès de l'ADEME , comme énoncé dans le plan de financement
- **DONNE** pouvoir au Président de signer tout document concernant le financement du « Conseil en Energie Partagé » pour la 4^{ème} année 2013/2014

2- CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

- ✕ Demande de subvention pour l'animation et programme d'actions 2013 de la Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Animation et programme d'action de la Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy en 2013

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a délibéré le 8 février 2010 pour engager l'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire, dans le cadre du programme global du Plan Climat Energie Territorial du Pays Midi-Quercy.

Cette démarche partenariale a pour but d'accompagner le développement de la filière bois, tout en étant conscient des enjeux globaux économiques, écologiques et sociaux que les espaces forestiers représentent.

Le programme d'action (2012 à 2014 - validé par le Comité de Pilotage de la Charte Forestière de Territoire le 10 novembre 2011 et en Comité Syndical le 19 décembre 2011) se structure autour de **6 grandes actions** visant une valorisation économique, écologique et sociale de la forêt.

Le programme d'action 2013 correspond à la mise en œuvre des actions citées ci-dessous :

- **Action 1 : Agir sur le foncier forestier pour dynamiser la gestion forestière**
 - ❖ Animation de la bourse foncière forestière du Pays Midi-Quercy et lien avec le Conseil Général
 - ❖ Suivi de la révision de l'aménagement forestier de la forêt communale de St Antonin-Noble-Val

- **Action 2 : Créer, à travers la constitution d'un réseau de propriétaires forestiers, une dynamique de gestion forestière favorable à la séquestration du carbone et à la production d'énergies renouvelables**
 - ❖ Appui au CRPF dans la réalisation de diagnostics sylvicoles (lien avec propriétaires, suivi, appui sur doc de communication)
 - ❖ Mise en place d'actions de sensibilisation auprès des propriétaires forestiers
 - ❖ Réalisation de chantiers-tests visant à la régénération des taillis de châtaigniers (optimisation des chantiers, utilisation d'une rabatteuse mécanique adaptée aux taillis ...).
 - ❖ Lien avec le Conseil régional pour la création d'un dispositif spécifique dans le cadre du Fond Régional Carbone incitant les propriétaires forestiers à s'engager dans l'exploitation de leurs taillis de châtaigniers

- **Action 3. Développer et structurer la filière bois-énergie**
 - ❖ Appui et lien avec la mission départementale confiée à Quercy énergie
 - ❖ Lien avec la FDCUMA 82 pour la mise en place de journées de sensibilisation auprès des agriculteurs dans le cadre du programme d'actions du Plan climat énergie territorial.
 - ❖ Mise en place d'actions de communication sur le bois-énergie
 - ❖ Réflexion sur besoins en formation des artisans: filière bois-énergie et construction bois

- **Action 4 : Conforter et valoriser les fonctions environnementales et sociales de la forêt**
 - ❖ Action de sensibilisation du grand public à la forêt et ses enjeux (poursuite de l'animation « les 4 saisons de la forêt du Midi-Quercy »)
 - ❖ Action de communication sur l'agroforesterie (communication via site internet + organisation journée d'informations,...)
 - ❖ Création d'une exposition itinérante
 - ❖ Mise en œuvre de l'étude « Pour une gestion forestière adaptée aux espèces déterminantes du Pays Midi-Quercy »

- **Action 5 : Diffuser l'information sur la filière forêt-bois**
 - ❖ Animation du site internet de la Charte Forestière de Territoire

- **Action 6 : Animation de la Charte Forestière de Territoire**

Le plan de financement prévisionnel général pour l'année 2013 pour le volet pris en charge par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Ingénierie interne (90% temps agent) (comprend le salaire et les charges du poste de la chargée de mission Charte Forestière de Territoire pour l'année 2013)	35 115 €	Europe : FEADER (mesure 341 A, 50% hors frais de structures)	12 052 €
		Europe : LEADER ** (mesure 323 D-sur mise en œuvre de l'étude liée à l'appel à projets biodiversité)	7 226 €
Ingénierie externe :	19 900 €	Etat (Ministère de l'Ecologie – subvention liée à l'appel à projets biodiversité)	17 234 €
Prestation CPIE (animation des 4 saisons de la forêt)	3 600 €	ADEME	2 556 €
Réalisation et création d'une exposition	2 400 €	Conseil Régional	3 398 €
Prestation CRPF (envoi courriers)	750 €	Conseil Général	1 631 €
Prestations étude biodiversité	13 150 €	Autofinancement	10 919 €
TOTAL	55 015 €	TOTAL	55 015 €

**Pour la mise en œuvre de l'étude « Pour une gestion forestière adaptée aux espèces déterminantes du Pays Midi-Quercy », le plan de financement prévisionnel 2013 est le suivant :

	Coût total	Leader	CG	CR	Etat	Autre	Autofinancement
Ingénierie interne	14028 €	3 729€			8 896 €		1 403 €
Ingénierie externe	13 150 €	3 497 €			8 338 €		1 315 €
TOTAL	27 178 €	7 226 €			17 234 €		2 718 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- **D'APPROUVER** le programme d'action prévisionnel 2013 de la Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel de l'année 2013 pour la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire du Pays Midi-Quercy
- **DE SOLLICITER** les financements mentionnés dans le plan de financement prévisionnel supporté par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à cette action

✕ Modificative du plan de financement pour la mise en œuvre du projet « Pour une gestion forestière adaptée au maintien d'espèces déterminantes, en Midi-Quercy»

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Délibération modificative du plan de financement pour la mise en œuvre du projet « Pour une gestion forestière adaptée au maintien d'espèces déterminantes, en Midi-Quercy»

I. Contexte :

Monsieur le Président rappelle que le Pays Midi-Quercy a été retenu à l'appel à projets national

« *Prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de développement forestier* ».

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie apportera ainsi son soutien financier d'un montant de 29 892 euros, pour la mise en œuvre du projet intitulé « *Pour une gestion forestière adaptée au maintien d'espèces déterminantes, en Midi-Quercy* ».

Ce projet, qui sera mis en œuvre de janvier 2013 à juin 2014, vise :

- à identifier les zones forestières où les enjeux de maintien de la biodiversité sont importants, et où il est donc nécessaire de cibler les actions de sensibilisation auprès des propriétaires forestiers.
- à mener une réflexion partenariale entre naturalistes, forestiers et chasseurs pour concilier préservation de la richesse biologique des milieux et activités sylvicoles
- à émettre des préconisations rationnelles de gestion forestière favorables à la biodiversité
- à sensibiliser à la biodiversité forestière et aux moyens de la maintenir, les propriétaires forestiers, gestionnaires (ainsi que le grand public).

2. Plan de financement prévisionnel (janvier 2013 juin 2014) :

DEPENSES		RECETTES		
Désignation	Montant		Montant	%
Ingénierie de projet interne <i>(0,4 ETP, chargée de mission SMPMQ)</i>	19 030 €	Etat (MEDDE)	29 792 €	63,41%
Ingénierie externe : prestataires	23 950 €	LEADER	12 490 €	26,59%
Communication :	4 000 €	Autofinancement	4 698 €	10%
TOTAL	46 980€	TOTAL	46 980 €	100%

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- **D'APPROUVER** le nouveau plan de financement prévisionnel proposé,
- **DE SOLLICITER** les financements mentionnés dans le plan de financement prévisionnel
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à cette action

× Mise en œuvre du projet « Pour une gestion forestière adaptée au maintien d'espèces déterminantes, en Midi-Quercy »

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : **Mise en œuvre du projet « Pour une gestion forestière adaptée au maintien d'espèces déterminantes, en Midi-Quercy »**

Monsieur le Président rappelle que le Pays Midi-Quercy a été retenu à l'appel à projets national « *Prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de développement forestier* ».

La candidature du Pays Midi-Quercy proposait de réaliser une étude visant une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière sur le territoire.

Cette étude suppose de mobiliser les compétences et connaissances suivantes : connaissances naturalistes (connaissances dans le domaine des inventaires naturalistes et suivis scientifiques) ; connaissances du contexte forestier local (pratiques sylvicoles, ses acteurs, aspects sanitaires, stations,...) ; cartographie ; animation.

Aussi, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy signera des conventions de partenariats pour la mise en œuvre de ce projet avec le Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées, la Fédération Départementale des Chasseurs de Tarn-et-Garonne, la Société des Sciences Naturelles de Tarn-et-Garonne, ainsi que le CPIE Midi-Quercy.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents relatifs à ce projet, et notamment toutes les conventions nécessaires à sa mise en œuvre.

3- MOBILITE DURABLE

- × Information sur la thématique "Mobilité" (schéma départemental des mobilités, Rézo Pouce en Midi-Quercy, site de co-voiturage du Grand Montauban)

Voir en annexe du document d'appui les pages 25 à 27 la note d'information sur la thématique MOBILITE.

M.CAMBON Jean précise que ce schéma de mobilité départemental doit faire ressortir « la colonne vertébrale » des réseaux de mobilité. Il ne faut donc pas hésiter à faire remonter les particularismes de nos terroirs en la matière.

4- CULTURE

- × Demande de subvention pour le poste de Chef de projet culturel 2013

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Demande de subvention 2013 poste de Chef de projet Culture

Monsieur le Président rappelle que le SM PMQ a renouvelé en 2011 la convention territoriale de développement culturel avec le CR MP et le CG 82 portant sur la mise en œuvre du Projet culturel du Pays Midi-Quercy pour la période 2011-2013. Dans ce cadre, un poste de chargé de mission Culture est créé depuis plusieurs années afin d'animer et de coordonner la mise en œuvre du Projet culturel de territoire MQ. Cette mission fait l'objet de financements croisés.

Une demande de subvention annuelle est adressée au Conseil Régional de Midi-Pyrénées (Direction de la culture et de l'audiovisuel). La demande de subvention au Conseil Général de Tarn-et-Garonne est intégrée à l'assistance technique du Pays.

Pour l'année 2013 le plan de financement prévisionnel est:

Dépenses année 2013		Recettes année 2013	
Salaires (1 ETP)	41 000 €	UE FEADER 341 B (15 %)	6 450 €
		Conseil Régional de M-P (40%)	17 200 €
Frais de déplacement	2 000 €	Conseil Général de T&G (25%)	10 750 €
		Autofinancement (20%)	8 600 €
TOTAL DEPENSES	43 000 €	TOTAL RECETTES	44 000 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour cette action
- **SOLLICITE** des subventions auprès du Conseil Régional Midi-Pyrénées, du Conseil Général de Tarn et Garonne et de l'Europe (FEADER) sur la base du plan de financement présenté
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

5- PLANIFICATION SCOT / HABITAT

- ✗ Information sur l'étude/enquête sur les attentes des personnes âgées de plus de 75 ans, en matière de logement à venir (réalisée avec l'Université du Mirail)

Voir en annexe du document d'appui les pages 28 à 29 la note d'information sur l'étude/enquête personnes âgées.

- ✗ Information sur le comité de suivi de l'étude de préfiguration d'un SCOT en Pays Midi-Quercy du 04/12/12

Voir en annexe du document d'appui les pages 30 à 44 le power point présenté lors du Comité de suivi SCOT du 04/12/12.

M.CAMBON Jean a évoqué sa rencontre avec M. Le Préfet et le Président du SCOT de Montauban, à propos des 2 communes du MQ appartenant au SCOT de Montauban.

Un bon état d'esprit a prévalu, qui a fait ressortir la volonté de ne pas nuire à l'aboutissement du SCOT de Montauban.

De fait le périmètre du SCOT Midi-Quercy adapté à cet objectif serait de 46 communes (sans les 3 communes du MQ qui appartiennent au SCOT de Montauban).

La DREAL MP a fait savoir au SM PMQ qu'elle conseillait de déposer une candidature à l'appel à projet national SCOT rural afin de bénéficier éventuellement d'une aide plafonnée à 100k€, même si le PMQ ne répond pas à un critère d'éligibilité essentiel (périmètre arrêté). M.CAMBON Jean a donc proposé de le faire pour ne pas perdre cette opportunité, en sachant que cela n'oblige pas le PMQ à engager l'élaboration du SCOT.

6- TOURISME DURABLE

- ✗ Demande de subvention pour le programme Tourisme en Pays Midi-Quercy 2013

Chaque année le SM PMQ est maître d'ouvrage de différentes actions mutualisées à l'échelle du Pays en matière de communication-production touristique, dans le cadre d'un schéma de coordination touristique du PMQ. Ce programme est inscrit en programmation de la Convention Territoriale du PMQ 2012/2 afin de bénéficier de cofinancements croisés.

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Demande de subvention pour la mise en œuvre du programme d'actions touristiques durables 2013

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy développe des actions en faveur de la qualification de l'accueil touristique aux objectifs du tourisme durable.

A ce titre il définit chaque année un programme d'actions dans le cadre notamment du réseau des Offices de Tourisme et en partenariat avec l'Agence de développement touristique 82.

Le plan de financement de l'opération pour l'année 2013 est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Information/ accueil et conseil en séjour Actualisation, Impression, Fabrication Guides d'accueil hébergement et activités Actualisation, impression cartes touristiques Guide des manifestations Guide animations famille et tourisme créatif	30 050 €	Europe LEADER (36%)	15573.60
Promotion/ Communicat° Salon du tourisme de Nantes Salon du tourisme de Toulouse Manifestation promotionnelle à Bordeaux Définition identité visuelle « Midi-Quercy/ Gorges de l'Aveyron » et charte grtaphique Communication via internet (E-catalogue de destination et Carte découverte interactive)	13 210.00€	Conseil Régional Midi-Pyrénées (15%)	6489 €
		Conseil Général de Tarn et Garonne (15%)	6 489 €
		Autofinancement (34%)	14708.40
TOTAL DEPENSES	43 260 €	TOTAL RECETTES	43 260 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'opération « mise en œuvre du programme d'actions touristiques durables 2013 »
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

× Information sur l'avancement de l'accompagnement ADEFPAT sur le projet interdépartemental d'itinérance douce autour de la destination « Viaur-Aveyron, rivières sauvages »

Durant l'année 2012, l'accompagnement ADEFPAT a permis :

- Mobiliser un groupe d'acteurs touristiques qui souhaitent poursuivre leur coopération. Ils ont réalisé un annuaire prestataire qui regroupe 37 professionnels et OT
- Identifier l'itinéraire vitrine en prenant en compte les problèmes qui restent à résoudre. Une base cartographique interactive en ligne qui précise les itinéraires, les prestataires et les hébergements est en cours de finalisation
- Proposer la création de produits touristiques pour tout public et pour personnes handicapées : produits « packagés », itinéraire « en liberté » avec plusieurs pratiques (pédestre, équestre, VTT, canoë...), produits jacquaires.

Suite à la réunion de bilan du 12/10/2012, les prestataires et les représentants des OT-SI ont souhaité orienter l'accompagnement sur la création de produits, issues de la première étape de travail.

De fait il est proposé un prolongement de l'accompagnement au prochain Conseil d'Administration ADEFPAT du 12/12/2012, qui portera sur :

- Avec l'appui des responsables et animateurs du GAL Quercy Rouergue et des trois pays, les acteurs touristiques veulent mettre en œuvre le projet d'Itinérance douce autour de la destination « Viaur-Aveyron, Rivières Sauvages ». **Il s'agit pour eux de créer et de mettre en marché : un itinéraire vitrine à pratiquer en autonomie, conciliant différentes pratiques (pédestre, équestre, VTT, cyclo, nautique), des produits packagés incluant des prestations de pleine nature, une offre pour personnes en situation de handicap.**

7- EMPLOI FORMATION INSERTION

* Information sur le comité de pilotage du PLIE du 19/11/12

Voir en annexe du document d'appui les pages 45 à 47 le compte rendu du Comité de pilotage.

* Délibération sur l'avenant de la convention FSE 2010/2012 pour le PLIE Midi-Quercy

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Validation de la demande d'avenant à la subvention globale du PLIE du Pays Midi-Quercy

Le PLIE du Pays Midi-Quercy souhaite solliciter une demande d'avenant à la convention de subvention globale en cours avec le DIRECCTE Midi-Pyrénées.

En effet, la convention actuelle, validée en conseil syndical du 8 février 2010, porte sur la période d'éligibilité du 01/01/2010 au 31/12/2012 pour un montant total de FSE de 621 000 €.

Le comité de pilotage du PLIE s'est réuni le 19 novembre 2012 et s'est prononcé de façon favorable à la demande d'avenant à la subvention globale du PLIE du Pays Midi-Quercy, en vue d'intégrer l'année 2013.

La nouvelle demande de financement pour la période 01/01/2010 au 31/12/2013 est la suivante :

	2010	2011	2012	2013	Total
Total FSE	181 845,00 €	214 726,00 €	212 597,00 €	238 000,00 €	847 168,00 €
Coût TOTAL	499 933,00 €	578 726,00 €	440 597,00 €	490 000,00 €	2 009 256,00 €

Les opérations 2013 du PLIE du Pays Midi-Quercy donneront lieu à un appel à projets. Cet appel à projet portera sur les axes du protocole d'accord, conformément aux cahiers des charges en vigueur pour chacun des axes :

- ✓ **Axe 1** : Renforcer l'accompagnement, se coordonner, agir sur les freins à l'insertion professionnelle.
- ✓ **Axe 3** : Soutenir, développer l'insertion par l'activité économique
- ✓ **Axe 4** : Organiser, structurer l'intermédiation avec l'entreprise et le suivi dans l'emploi.

L'appel à projet portera sur la période du 01 janvier au 31 décembre 2013. Les réponses seront instruites par la structure d'animation et de gestion du PLIE, ainsi que par le comité opérationnel qui présenteront leurs résultats lors d'un prochain conseil syndical pour délibération.

Une action spécifique sera menée au cours de l'année 2013. Cette nouvelle action porte sur une évaluation du PLIE sur la période 2007-2013. Le recours à un prestataire, va donner lieu à une consultation.

Le cahier des charges de l'évaluation portera sur 5 thèmes.

- Le fonctionnement du PLIE et ses formes de partenariat

- l'articulation du PLIE avec les autres mesures et dispositifs de lutte contre le chômage, ainsi que l'intervention des collectivités locales et territoriales
- L'évaluation de l'efficacité du PLIE au regard des parcours d'insertion : impact des actions et dynamique des parcours des participants
- La territorialisation du PLIE
- Les pistes d'évolutions du PLIE 2014-2020

La consultation sera réalisée en début d'année 2013, pour une validation du candidat retenu au prochain conseil syndical

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** la proposition de son Président
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

8- COMMUNICATION DU PAYS MIDI-QUERCY

- ✱ Bilan des actions de communication institutionnelle menées en 2012 et perspectives 2013

Note d'information en annexe du document d'appui : pages 48 à 50.

- ✱ Convention de partenariat avec le Fonds et la Forme pour la réalisation d'un documentaire sur le Pays Midi-Quercy à l'occasion des 10 ans d'existence

La délibération suivante a été adoptée :

Objet : Convention de partenariat avec Le fond et la forme pour la réalisation d'un film sur le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy

A l'occasion des 10 ans du Pays Midi-Quercy, le Syndicat Mixte souhaite communiquer sur ses actions et les personnes qui les portent. En effet, depuis la signature de la convention territoriale à sa création en 2003, le Pays Midi-Quercy développe et accompagne des projets structurants, inscrits dans la durée, répondant à la fois à une offre de service à la population et à ses objectifs de développement et d'aménagement du territoire.

Dans le cadre du plan de communication prévu pour les 10 ans du Pays Midi-Quercy sur l'année 2013, l'association Le Fond et la Forme a été sollicitée pour créer un film sur le Syndicat Mixte, ses actions et son impact sur le territoire.

Ce film aura pour objectifs de mettre en lumière les valeurs portées par le PMQ et d'en donner des exemples concrets d'application.

Ce film, destiné aux élus et aux habitants du territoire, mettra en exergue des actions menées depuis 10 ans et valorisera la plus-value du PMQ en termes financier, d'ingénierie et de suivi sur des projets. Il ne s'agit pas de présenter le listing des projets suivis mais de donner une vision d'ensemble des missions du Syndicat Mixte.

La durée du film sera limitée à 10 min maximum. En effet, plus on allonge la durée du film plus on diminue les occasions de pouvoir le diffuser.

Cet outil nous permettra de donner une image dynamique, actuelle et humaine de notre structure. Communiquer via la vidéo est aujourd'hui incontournable et indispensable pour un impact plus efficace et durable dans les mémoires qui sont, aujourd'hui, avant tout visuelles.

Monsieur le Président propose donc d'engager une convention de partenariat avec l'association Le fond et la forme pour un montant de 1 000 € afin de réaliser un film de type documentaire sur le SM PMQ, à l'occasion des 10 ans de la structure.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- ACCEPTE la proposition de son Président- DONNE POURVOIR au Président à signer la convention à intervenir avec le Fonds et La Forme |
|---|

9- DIVERS

- ✗ Information, par Monsieur BERTELLI, sur l'avancement du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique du Tarn et Garonne.

M. BERTELLI a rappelé que le cabinet CIRIS, mandaté par l'ADE pour le compte du CG 82, pour réaliser ce schéma départemental d'aménagement numérique, a présenté 3 scénarios pour accéder au très haut débit.

C'est le scénario intermédiaire qui a été privilégié par l'assemblée départementale. (évalué à 51.2 M€ sur 15 ans, il prévoit de multiplier par 10 le débit minimal sur l'ensemble du territoire).

M.CAMBON Jean a suggéré qu'une position globale du PMQ pourrait être que la participation financière des EPCI dans ce plan devrait être liée à une approche départementale en fonction d'objectifs clairs du schéma et pas une mosaïque d'investissements sans péréquation.

Une réponse commune des 4 EPCI pourrait être envisagée dans ce sens.

M.BERTELLI et M.MAFRRE se chargeront d'organiser cette éventuelle concertation .

- ✗ Evolution de l'appui de l'équipe technique du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy aux communes

Exemple d'une note d'opportunité pour la commune de Saint Vincent D'Autejac, réalisée par plusieurs chargés de mission du Syndicat Mixte (voir en annexe du document d'appui les pages 51 à 58).

En l'absence du Maire concerné, il a été convenu d'évoquer ce sujet lors d'un prochain comité syndical.

ANNEXE

- Plan Climat Energie territorial du PMQ (Power point du 14/12/12)